

DOCUMENT

Date : 8 septembre 1981

Sources : Sud-Ouest - Archives privées de Jean-Marc Printz

Titre : Radio-Andorre et Sud Radio : Un protocole d'accord proposé par le Conseil Général mais difficilement acceptable.

Descriptif : Ce protocole propose le transfert de la propriété des 2 stations au Conseil Général.



<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Radio-Andorre et Sud-Radio :

Un protocole d'accord proposé par le Conseil des vallées

Mais difficilement acceptable

LE CONSEIL des vallées d'Andorre, réuni vendredi en session extraordinaire, a élaboré un protocole d'accord concernant les radios émettant depuis le territoire andorran.

Il sera proposé pour ratification aux délégations permanentes, c'est-à-dire aux représentants des coprinces.

Le protocole prévoit notamment « que les coprinces et le conseil général transfèrent la propriété des droits d'exploitation des stations au domaine public du peuple andorran ».

Une société sera constituée pour régir la radiodiffusion en Andorre. Elle sera dotée d'un conseil d'administration, dans lequel les représentants du Conseil des vallées seront majoritaires, qui établira des contrats d'exploitation prévoyant une participation « économique » du Conseil général.

Le texte prévoit également que les sociétés d'exploitation actuelles « retirent leur recours auprès des délégations permanentes ».

Enfin, le protocole indique qu'Andorre adhèrera à l'U.I.T. (Union internationale des télécommunications) et « que les stations d'origine nationale, qui sont destinées à émettre uniquement et exclusivement dans le territoire d'Andorre, seront de la pleine souveraineté du Conseil général ». (1)

Sur injonction des autorités andorranes, rappelle-t-on, Radio-Andorre avait cessé d'émettre le 5 avril dernier, alors que Sud-Radio — dont l'émetteur se trouve en territoire andorran — après une interruption de quel-

ques heures le même jour, avait repris ses émissions après avoir intenté un recours devant les coprinces.

(1) Il paraît tout à fait improbable à première vue que les représentants des coprinces puissent accepter le protocole qui leur sera soumis. Le Conseil des vallées entend, en effet, reprendre le contrôle des deux émetteurs qui se trouvent en Andorre pour préparer les structures d'une radio nationale andorrane. Or, les gouvernements espagnol et français nourrissent sans aucun doute d'autres projets. En avril, les délégués permanents des coprinces (le président de la République française et l'évêque de la Seo d'Urgel (Espagne) avaient déjà refusé de signer un protocole d'accord de même inspiration après l'expiration de la concession autorisant l'exploitation des émetteurs et des installations de Sud-Radio et de Radio-Andorre.

En conséquence de quoi, le Conseil des vallées avait ordonné la fermeture des deux stations. Rappelons que la concession avait été signée le 29 mars 1961 pour une durée de vingt ans. La société SOFIRAD représentant Sud-Radio et la société espagnole EIRASA, Radio-Andorre. Sud-Radio avait engagé alors un recours en suspension et avait repris ses émissions. Radio-Andorre, de son côté — qui conteste les droits de l'EIRASA (les actes signés en 1961 n'ayant jamais été approuvés par les coprinces) — n'avait pas repris ses activités, respectant la décision du conseil. A noter que le personnel de Radio-Andorre n'a toujours pas perçu de salaire depuis juillet dernier.

M. C.